

Par le pont de Maux à Saint-Jean-de-Marcel



Une randonnée proposée par BOUZAT

Après la descente dans la rocaille qui vous mènera au bord du Cérou que vous longerez jusqu'au Pont de Maux. Vous remonterez à Bellerive, par la route vous rentrerez à Saint-Jean-de-Marcel.

Durée	3h 00	Difficulté	Facile
Distance	8,86 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	165 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	169 m	Commune	Saint-Jean-de-Marcel (81350)
Point haut	420 m	Région	Massif central
Point bas	268 m		



Trace n° 14961

Description

- (D/A) Départ de [Saint Jean de Marcel](#) (de l'église) suivre la direction Soupis
- (1) À gauche prendre le chemin balisé, descendre le chemin rocaillieux vers Vialégoudou.
- (2) Prendre la route, passer ce lieu-dit et continuer jusqu'au Moulin de [Boussac](#) (Saint Paul).
- (3) Suivre le chemin balisé le long du Cérou. Faites attention par temps humide au passage de la passerelle (aux dernières infos, la passerelle en bois est interdite. Une déviation d'évitement a été mise en place). qui longe le ruisseau. Vous arrivez au Pont de Maux (16ème siècle)
- (4) Suivre le chemin à gauche (pas de balisage). Il vous mènera à Bellerive.
- (5) Par la route aller au lieu-dit la Plano.
- (6) Prendre le chemin jusqu'à la route de Saint-Jean-de-Marcel.
- (7) Suivre cette route à droite pour rejoindre le parking de l'église (D/A).

Points de passage

- D/A Parking de l'Église de Saint-Jean-de-Marcel**
N 44.058942° / E 2.245697° - alt. 376 m - km 0
- 1 Sentier balisé à gauche**
N 44.049011° / E 2.241062° - alt. 336 m - km 1.18
- 2 Route vers Vialégoudou**
N 44.042903° / E 2.241491° - alt. 273 m - km 1.89
- 3 Chemin le long du Cérou**
N 44.041268° / E 2.247027° - alt. 270 m - km 2.53
- 4 Pont de Maux**
N 44.039541° / E 2.253636° - alt. 278 m - km 4.19
- 5 Bellerive**
N 44.04241° / E 2.257155° - alt. 356 m - km 4.91
- 6 La Plano**
N 44.053761° / E 2.268871° - alt. 418 m - km 6.69
- 7 Route à droite**
N 44.053792° / E 2.260117° - alt. 397 m - km 7.39
- D/A Parking de l'Église de Saint-Jean-de-Marcel**
N 44.059189° / E 2.245783° - alt. 377 m - km 8.86

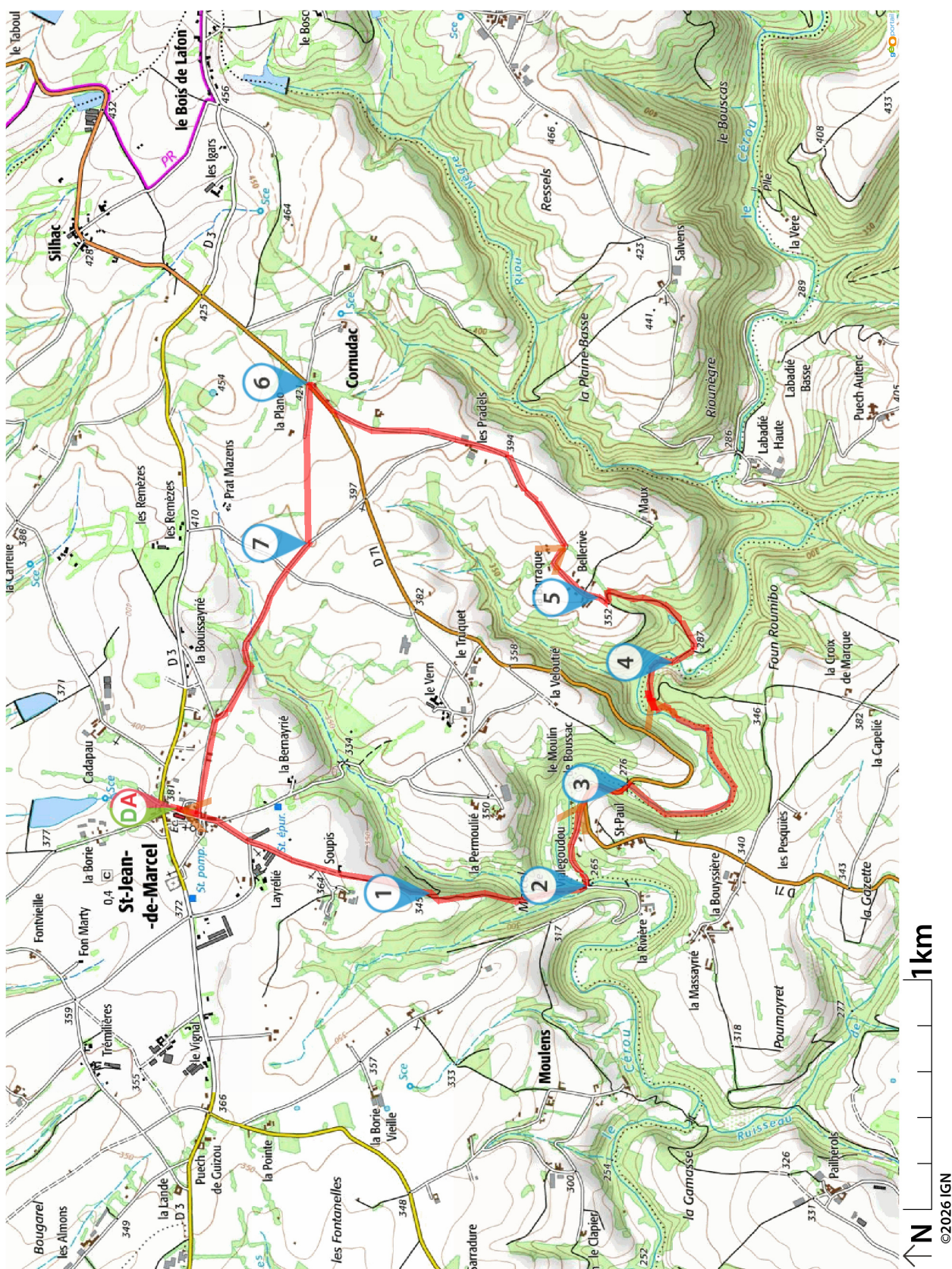
Informations pratiques

Bonnes chaussures recommandées.

À voir

Au Nord de Saint-Jean-de-Marcel à voir la vallée du Viaur, de nombreux chemin de randonnée partent de Tanus ou Pampelonne. Visitez Carmaux (cap découverte) 8km.
Albi à 23km.
Cordes et les vignoble du gaillacois.
Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-le-pont-de-maux/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.